

COMITÉ EXÉCUTIF

**PROCÈS-VERBAL** de la deux cent quatre-vingt-quatrième réunion du Comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, tenue le lundi 12 juin 2006 à 12 h 15, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle de réception, local E-2610.

Confirmé le 26 juin 2006

Procès-verbal de la deux cent quatre-vingt-quatrième réunion du Comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, tenue le lundi 12 juin 2006 à 12 h 15, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle de réception, local E-2610.

---

**MEMBRES :**

**PRÉSENT**

**ABSENT**

BLEYAERT, Élodie  
Membre étudiant

X

DUPONT-ROUSSE, Pierrette  
Membre socio-économique

X

GIROUX, Jean-Pierre  
Membre socio-économique

X

GRAND-MAÎTRE, Hélène  
Vice-rectrice à l'administration  
et aux ressources

X

RANCOURT, Francine  
Professeure - Département  
des sciences administratives

X

THONNARD, Marlène  
Membre socio-économique

X

VAILLANCOURT, Jean  
Recteur

X

**PERSONNE CONVOQUÉE :**

DUBÉ, Denis  
Vice-recteur à l'enseignement et  
à la recherche

X

**INVITÉ :**

BOUDREAU, Claude  
Directeur  
Communications et recrutement

X

**SECRÉTAIRE :**

BONDU, Micheline  
Secrétaire général

X

Le recteur, monsieur Jean Vaillancourt, constate le quorum et déclare l'assemblée ouverte à 12 h 15.

---

## **1.- Adoption de l'ordre du jour**

Sur proposition de madame Marlène Thonnard, appuyée par madame Francine Rancourt, les membres conviennent à l'unanimité de retenir les points suivants pour discussion :

### 2.- Procès-verbaux des deux cent quatre-vingt-deuxième et deux cent quatre-vingt-troisième réunions

#### 2.1 Adoption

#### 2.2 Affaires en découlant

### 3.- Modifications aux normes sur les dimensions et les ameublements des espaces aux personnels de l'Université du Québec en Outaouais

### 4.- Approbation du protocole d'entente cadre entre la Banque du développement agricole de Chine, Branche de Xinyang (Chine) et l'Université du Québec en Outaouais (Canada)

### 5.- Approbation d'un avenant au protocole d'entente entre l'Institut supérieur des matériaux et mécaniques avancés (ISMANS) et l'Université du Québec en Outaouais

### 6.- Engagement d'une secrétaire de direction au Service des ressources humaines et financières

### 7.- Engagement d'une secrétaire de direction au CEUL

### 8.- Engagement d'une secrétaire de direction au Décanat des études

### 9.- Engagement d'un technicien en informatique et bureautique au Centre d'études universitaires des Laurentides

### 10.- Prochaine assemblée

### 11.- Levée de l'assemblée

## **2.- Procès-verbaux des deux cent quatre-vingt-deuxième et deux cent quatre-vingt-troisième réunions**

### **2.1 Adoption**

Sur proposition de madame Francine Rancourt, appuyée par madame Hélène Grand-Maître, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la deux cent quatre-vingt-deuxième réunion sous réserve des corrections apportées en séance.

Sur proposition de monsieur Jean-Pierre Giroux, appuyée par madame Francine Rancourt, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la deux cent quatre-vingt-troisième, et ce, sans modification.

## **2.2 Affaires en découlant**

Le recteur et les vice-recteurs informent les membres du Comité exécutif qu'en ce qui a trait aux procès-verbaux des deux cent quatre-vingt-deuxième et deux cent quatre-vingt-troisième réunions, les suites régulières ont été données.

### **3.- Modifications aux normes sur les dimensions et les ameublements en vue de l'assignation des bureaux et du mobilier aux personnels de l'Université du Québec en Outaouais**

La vice-rectrice à l'administration et aux ressources rappelle que le 6 juin 1989, le Comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais approuvait des normes d'espace et de mobilier pour la construction et l'assignation des espaces aux personnels de l'Université du Québec en Outaouais.

Après plus de quinze ans, l'Université désire actualiser ces normes. Le principal changement par rapport aux normes existantes est l'utilisation de normes plus génériques dans la description du mobilier. De plus, les modifications proposées visent à introduire plus de souplesse dans la grandeur des bureaux pour chacune des catégories de personnel.

Après délibérations, sur proposition de madame Hélène Grand-Maître, appuyée par madame Francine Rancourt, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 284-CX-1251 concernant des modifications aux normes sur les dimensions et les ameublements en vue de l'assignation des bureaux et du mobilier aux personnels de l'Université du Québec en Outaouais, laquelle est jointe en appendice.

### **4.- Approbation du protocole d'entente cadre entre la Banque du développement agricole de Chine, Branche de Xinyang (Chine) et l'Université du Québec en Outaouais**

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche informe les membres du Comité exécutif que le projet de protocole d'entente cadre avec la Banque du développement agricole de Chine, Branche de Xinyang découle de l'intérêt de cet établissement pour les travaux du professeur Li Yan du Département de sciences administratives, particulièrement sur la méthode de DEA (Data Envelopment Analysis, en anglais), une approche non paramétrique de traitement de données et de ses applications.

La collaboration proposée avec la Banque du développement agricole de Chine (Branche de Xinyang) permettra en outre de tester et d'améliorer les modèles et résultats théoriques avec les données de cette banque chinoise. Il est prévu qu'au moins deux étudiants de maîtrise en gestion de projet feront leur mémoire sur l'évaluation de projets de la Banque du développement agricole de Chine (Branche de Xinyang).

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche ajoute que cette collaboration pourra également intéresser d'autres professeurs et étudiants du Département des sciences administratives dans le domaine de la gestion de projet. Les données qui seront compilées pourront être disponibles pour différents projets de recherche et c'est pourquoi la signature d'un protocole cadre est nécessaire.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche invite les membres du Comité exécutif à approuver le protocole d'entente cadre et à le mandater pour signer tout addendum établi selon les domaines et les modes de coopération régis par ledit protocole.

Après délibérations, sur proposition de madame Francine Rancourt, appuyée par madame Marlène Thonnard, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 284-CX-1252 concernant l'approbation du protocole d'entente cadre entre la Banque du développement agricole de Chine, Branche de Xinyang (Chine) et l'Université du Québec en Outaouais (Canada), laquelle est jointe en appendice.

**5.- Approbation d'un avenant au protocole d'entente entre l'Institut supérieur des matériaux et mécaniques avancés (ISMANS) et l'Université du Québec en Outaouais (UQO)**

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche informe les membres du Comité exécutif qu'un protocole d'entente entre l'ISMANS et l'UQO a été signé en novembre 2002 permettant la délocalisation de la maîtrise en gestion de projet à l'ISMANS (France). Ce programme n'a pas encore été mis en œuvre pour différentes raisons administratives. Cependant, la première cohorte pourrait débiter dans quelques mois. Les coûts de l'enseignement et des déplacements ayant changé depuis la signature du protocole en 2002, une modification des termes financiers est requise.

L'article 5.2 du protocole convient que les deux parties procéderont à une évaluation des résultats de la première année du projet et que ces évaluations permettront de redéfinir, si nécessaire, des termes notamment en matières financières. Comme il n'y a pas eu de démarrage, l'évaluation des résultats s'est limitée au constat du délai et à l'intention renouvelée de sa mise en œuvre. Toutefois, les termes financiers nécessitent une modification.

La formule de financement suggérée dans l'avenant est semblable à celle que nous avons avec l'UNAPEC. Il est suggéré que le montant forfaitaire basé sur les revenus généraux puisse couvrir au minimum les frais de gestion de dossier étudiant estimés à 600 euros par étudiant équivalent temps plein. Le remboursement pour chaque cours est estimé à 8 000 euros par cours de trois crédits pour l'année académique 2006-2007 de façon à couvrir tous nos coûts.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche invite les membres du Comité exécutif à approuver ledit avenant et à le mandater dans l'avenir pour signer tout addendum établi selon les domaines et les modes de coopération régis par le protocole intervenu avec l'ISMANS en novembre 2002.

Après délibérations, sur proposition de madame Francine Rancourt, appuyée par monsieur Jean-Pierre Giroux, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 284-CX-1253 concernant l'approbation de l'avenant au protocole d'entente entre l'Institut supérieur des matériaux et mécaniques avancés (ISMANS) et l'Université du Québec en Outaouais, laquelle est jointe en appendice.

6.- Engagement d'une secrétaire de direction au Service des ressources humaines et financières

La vice-rectrice à l'administration et aux ressources informe les membres du Comité exécutif que suite à la vacance du poste de commis senior en gestion de personnel au Service des ressources humaines et financières, ainsi qu'à la pertinence de maintenir ledit poste et afin de répondre davantage aux besoins du service, le Service des ressources humaines et financières a procédé à l'affichage de ce poste à titre de secrétaire de direction au Service des ressources humaines et financières. La recommandation du Comité de sélection est à l'effet de retenir la candidature de madame Lyne Lamoureux à titre de secrétaire de direction au Service des ressources humaines et financières, et ce, à compter du 13 juin 2006.

Après délibérations, sur proposition de madame Francine Rancourt, appuyée par madame Marlène Thonnard, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 284-CX-1254 concernant l'engagement d'une secrétaire de direction au Service des ressources humaines et financières (madame **Lyne Lamoureux**), laquelle est jointe en appendice.

7.- Engagement d'une secrétaire de direction au Centre d'études universitaires des Laurentides

La vice-rectrice à l'administration et aux ressources mentionne aux membres du Comité exécutif que suite à la création, le 1<sup>er</sup> juin 2006, d'un poste de secrétaire de direction au Centre d'études universitaires des Laurentides (résolution 298-CA-4381 du 20 mars 2006), le Service des ressources humaines et financières a procédé à l'affichage dudit poste. La recommandation du Comité de sélection est à l'effet de retenir la candidature de madame Danielle Judd à titre de secrétaire de direction au Centre d'études universitaires des Laurentides, et ce, à compter du 19 juin 2006.

Après délibérations, sur proposition de madame Hélène Grand-Maître, appuyée par madame Marlène Thonnard, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 284-CX-1255 concernant l'engagement d'une secrétaire de direction au Centre d'études universitaires des Laurentides (madame **Danielle Judd**), laquelle est jointe en appendice.

8.- Engagement d'une secrétaire de direction au Décanat des études

La vice-rectrice à l'administration et aux ressources informe les membres du Comité exécutif que suite à la vacance, ainsi qu'à la pertinence de maintenir le poste de secrétaire de direction au Décanat des études, le Service des ressources humaines et financières a procédé à l'affichage dudit poste. La recommandation du Comité de sélection est à l'effet de retenir la candidature de madame Lucie LeSieur à titre de secrétaire de direction au Décanat des études, et ce, à compter du 19 juin 2006.

Après délibérations, sur proposition de madame Francine Rancourt, appuyée par monsieur Jean-Pierre Giroux, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 284-CX-1256 concernant l'engagement d'une secrétaire de direction au Décanat des études (madame **Lucie LeSieur**), laquelle est jointe

en appendice.

**9.- Engagement d'un technicien en informatique et bureautique au Centre d'études universitaires des Laurentides**

La vice-rectrice à l'administration et aux ressources informe les membres du Comité exécutif que suite à la création, le 23 mai 2006, d'un poste de technicien(ne) en informatique et bureautique au Centre d'études universitaires des Laurentides (résolution 300-CA-4429), le Service des ressources humaines et financières a procédé à l'affichage dudit poste. La recommandation du Comité de sélection est à l'effet de retenir la candidature de monsieur Rudy Vianna à titre de technicien en informatique et bureautique au Centre d'études universitaires des Laurentides, et ce, à compter du 13 juin 2006.

Après délibérations, sur proposition de madame Francine Rancourt, appuyée par madame Hélène Grand-Maître, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 284-CX-1257 concernant l'engagement d'un technicien en informatique et bureautique au Centre d'études universitaires des Laurentides (monsieur **Rudy Vianna**), laquelle est jointe en appendice.

**10.- Prochaine assemblée**

La prochaine réunion ordinaire est prévue pour le lundi 26 juin 2006 à 18 h 00, si besoin il y a.

**11.- Levée de l'assemblée**

Sur proposition de madame Marlène Thonnard, appuyée par madame Francine Rancourt, il est résolu à l'unanimité de lever l'assemblée à 12 h 50.

---

Le président d'assemblée

---

Le secrétaire